COMMUNE DE LE MENÉ (22330)

Enquête publique préalable à un permis de construire déposé par la société CPV SUN 40 en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol (arrêté préfectoral du 15 octobre 2026)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que l'enquête publique relative à une demande de permis de construire n° PC 022 046 25 00064, déposée par la société CPV SUN 40, pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit La Ville Moisan sur le territoire de la commune de LE MENÉ aura lieu du **16 novembre (9 h) au 18 décembre 2026 (17 h) inclus**.

Les intéressés pourront, pendant toute cette période, prendre connaissance du dossier :

- à la mairie de LE MENÉ aux jours et heures habituels d'ouverture,
- sur le site internet de la préfecture https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques2.

Ils pourront consigner leurs observations, du lundi 16 novembre à partir de 9 h au vendredi 18 décembre 2026 jusqu'à 17 h, soit :

- sur le registre papier disponible à la mairie de LE MENÉ ;
- les adresser par écrit en mairie de LE MENÉ (La Croix Jeanne-Even – Collinée – BP 3 – 22330 LE MENÉ) au commissaire enquêteur, M. Gérard PELHÂTE ;
- par courriel à l'adresse ddtm-splu-ads@cotes-darmor.gouv.fr.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations qui pourraient être faites sur le projet, à la mairie de LE MENÉ, le lundi 16 novembre 2026 de 10 h à 12 h et le vendredi 18 décembre 2026 de 14 h 30 à 17 h.

Dès réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, toute personne physique ou morale pourra en prendre connaissance. À cette fin, une copie sera déposée en mairie de LE MENÉ et mise en ligne sur le site de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le 16.10.26

Pour le Préfet et par délégation, le directeur départemental des territoires et de la mer et par subdélégation, la cheffe du service planification, logement, urbanisme,

Véronique ANDRÉ-ÉLISABETH